



RELAIS FENTANYL TRANSDERMIQUE (DUROGESIC® - MATRIFEN®) PAR MORPHINE

SPES / NEPALE

Date : Protocole validé et réactualisé le 13/12/2013

Motifs de substitution:

- Douleurs rebelles ou instables ou accès douloureux mal contrôlés par Patch FENTANYL transdermique (Durogésic® ou Matriphen®).
- Troubles vasomoteurs : sudation importante (modification du passage transcutané ou décollement du patch).
- Hyperthermie > 39° ou source extérieur de chaleur.
- Problème dermatologique (la peau doit être non irritée, non ulcérée).

Schéma de relais :

- Réintroduction progressive de la morphine compte tenu de la rémanence de l'effet du patch.
- Vérifier l'équivalence de la dose de Patch de Fentanyl transdermique (Durogésic® ou Matriphen®) en dose de Morphine Orale/ 24h (DMO24).





Tableau des équivalences :

Equivalence Patch de Fentanyl transdermique / Morphine			
Patch de	Morphine	Interdoses	Morphine
Fentanyl	Dose / 24 h	Actiskenan ®	
transdermique	Per Os	Sevredol®	
Dose par Heure	Dose par 24 h		Dose par 24h
Transdermique	Per Os		IV ou SC
12 μg/h	30 mg	5 mg	15 mg
25 μg/h	60 mg	10 mg	30 mg
50 μg/h	120 mg	20 mg	60 mg
75 μg/h	180 mg	30 mg	90 mg
100 μg/h	240 mg	40 mg	120mg

2 moyens mnémotechniques utilisables :

- Dose orale de Morphine par 24h divisée par 2 équivalent approximativement à la dose de Fentanyl patch en μg/h (ex 180mg de Morphine équivalent à 75μg/h de Fentanyl)
- Dose de Fentanyl en μg/h x24 heures = Dose de Morphine orale sur 24h en mg divisée par 10 (ex 75μg/h x 24 = 1800 μg, divisée par 10 cela donne : 180 mg DMO 24h)

Calculer la valeur de l'interdose

Voie Per Os : $1/6^{i\acute{e}me}$ ou $1/10^{i\acute{e}me}$ de la DMO 24 Voie S/C ou IV : 1/2 de l'interdose orale

Relais:

- •Retirer le patch de Durogésic®
- •Durant les 12 premières heures, ne pas donner de morphine de façon systématique (la concentration plasmatique résiduelle du Fentanyl est de 50 % de la dose efficace 16 à 18 heures après le retrait), on administre, à la demande, en fonction des évaluations douleur,





des interdoses de Morphine à libération immédiate ou des bolus voie SC ou IV (cf. protocoles Douleur).

Exemple 1

Patient porteur d'un patch à 50 µg de Durogésic®

Un patch à 50 μg de Durogésic® délivre une dose quotidienne équivalente à 120 mg de morphine per os.

On enlève le patch et on administre à la demande :

Interdose per os : 120 mg / 6 = 20 mg de morphine à L.I

ou

Bolus par voie IV OU S/C: 20 mg / 2 = 10 mg de morphine

Surveiller et contrôler les effets secondaires.

Après un délai de 12 heures :

Le traitement de fond sera repris sur la base de l'équivalence du Durogésic® (DMO24) en ajoutant à la dose de base les éventuelles interdoses ou bolus supplémentaires réalisés.

Voie orale : Morphine à Libération prolongée : au moins DMO/2 toutes les 12 heures (Moscontin® Skénan®)

Voie SC ou IV : Morphine en continu, en réduisant la dose de moitié pour la SC, à 1/3 pour l'IV.

Exemple 2

Patient sevré d'un patch de 50 µg de Durogésic® soit 120 mg d'équivalent morphine per os/24 h.

Voie per os :

- •Introduction théorique à la 12ième heure de 120 mg au total de Moscontin® ou Skénan® soit 60 mg matin et 60 mg soir
- •Or prise dans l'intervalle de 4 interdoses de 20 mg de morphine LI, soit 80 mg

La dose de Morphine prescrite alors, sera de 120 mg + 80 mg = **200 mg** soit Moscontin® ou Skénan® : 100 mg matin et 100 mg soir

Voie I/V ou S/C:

- •Introduction théorique à la 12ième heure de 60 mg de Morphine en continu /24 h
- •Or nécessité de 4 bolus SC de 10 mg de morphine chacun soit 40 mg de bolus au total.

La dose de Morphine base prescrite /24 h sera de 60 mg + 40 mg = 100 mg.

•Réadapter le dosage des interdoses et bolus.